

Sur les libertés académiques au Sénégal

On peut considérer que les libertés académiques sont « *les libertés des membres de la communauté académique, à titre individuel ou collectif, de rechercher, développer et transmettre les connaissances à l'aide de travaux de recherche, études, discussions, documentation, production, création, de l'enseignement, de conférences et de l'écriture* (Diouf et Mamdani, 1994, p.397). Ces libertés sont fondées à la fois sur les traditions qui ont caractérisé l'université comme haut lieu de la science, des humanités et des idées transformatrices de la société et sur des mécanismes juridiques nationaux et internationaux.

Environnement juridique

Au Sénégal, le seul dispositif juridique sénégalais existant sur les libertés académiques est la loi N° 94-79 du 7 novembre 1994 relative aux franchises et libertés universitaires. Cette loi dispose en son article premier:

« Les Universités du Sénégal bénéficient du régime des franchises et libertés universitaires qui garantissent aux enseignants chercheurs et étudiants, dans le respect des lois et règlements et des principes d'objectivité et de tolérance, l'exercice des libertés indispensables au développement de l'enseignement et de la recherche ».

Cet article et d'autres stipulés dans ce texte encadrent et protègent la liberté des personnels d'enseignement et de recherche, des chercheurs et des étudiants dans l'exercice de leurs fonctions et leurs activités académiques. Il faut aussi mentionner les conventions ratifiées ainsi que les expériences acquises dans la promotion desdites libertés, notamment, la Recommandation OIT/UNESCO de 1966, celle de l'Unesco de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, la déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale de 1990 ou celle de Dar Es Salam en 1990. Cela montre que l'environnement normatif est favorable en théorie au développement des activités académiques dans des conditions acceptables de liberté. Toutefois, il faut reconnaître que ces libertés sont relatives car l'environnement socioculturel, politique et économique peut être un facteur majeur de leur exercice et en constituer une entrave réelle. Si les libertés académiques sont essentiellement entravées par des facteurs internes à la sphère universitaire, il convient de rappeler que l'environnement politique, social et culture, économique et même technologique peut constituer un facteur indirect mais redoutable de leur affaiblissement.

Les facteurs directs et internes

Il s'agit de déterminants qui sont en relation directe avec l'environnement interne des universités. Ils sont le reflet des formes de violences que l'on rencontre dans l'espace social sénégalais en général et les milieux qui concentrent des jeunes, en particulier.

- Les violences physiques et directes dans les campus

La violence en milieu universitaire a pris des proportions importantes depuis une vingtaine d'années. Ces violences sont généralement perpétrées par des étudiants soit pendant des

mouvement de grèves, d'élection de représentativité ou d'activités politiques ou culturelles. Plusieurs situations se sont déjà produites dans les universités sénégalaises: agression physique d'un professeur de sociologie à l'Ucad, agression d'un collègue à l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Quelques exemples seront cités, parmi la longue liste des faits:

Dès les années 1990, on a constaté que la violence n'était pas étrangère à l'espace universitaire. L'université Gaston Berger a été le théâtre d'une prise d'otages d'enseignants et du Recteur. Ces derniers ont été séquestrés dans un bUs pendant plusieurs heures sous une chaleur insupportable;

En 2001, à l'occasion d'une grève déclenchée à l'université Cheikh Anti Diop de Dakar, un étudiant nommé Balla Gaye a été tué par balle par un élément des forces de l'ordre. Cet épisode douloureux a l'occasion de poser l'éternel débat sur la présence des forces de l'ordre dans les campus sociaux ou pédagogiques;

en Mai 2018, à la suite du décès de l'étudiant Fallou Sène, dans un affrontement ayant opposé étudiants et forces de l'ordre, l'université a été saccagée. Le rectorat a été incendié, des services vandalisés et pillés, des bureaux d'enseignants-chercheurs et d'agents administratifs attaqués. Après ces incidents d'une gravité inédite, l'université a été fermée pendant au moins un mois et le personnel invité à rester chez lui pour des raisons de sécurité;

De même, l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar a fait l'objet d'actes de vandalisme sans précédent, pendant les événements sociopolitiques ayant secoué le Sénégal durant l'année 2021. En effet en juin 2023 après l'arrestation d'un homme politique, des manifestations ont éclaté partout dans les grandes villes du Sénégal. Un groupe d'étudiants a incendié le centre des œuvres universitaires de Dakar et d'autres édifices dans le campus social mais aussi des bus de liaison, des voitures des personnels administratifs, techniques et de service avant de se diriger vers le campus pédagogique où ils ont mis le feu sur tout ce qu'ils pouvaient (salles de cours, archives, voitures de liaison et de particuliers etc...).

Intimidations, violences symboliques et verbales

Ces menaces sont liées à l'impossibilité de traiter avec une liberté suffisante des questions dites sensibles comme celles portant sur la religion ou les figures religieuses marquantes de la société. Le traitement scientifique de ce type de problématiques se heurte aux risques de représailles de la part de certaines catégories de croyants organisés en groupes ou non. Ces menaces relèvent de l'intolérance voir du fanatisme avec lequel ces acteurs comprennent le fait religieux, l'enseignement ou l'autorité religieuse.

A titre d'exemple, un universitaire réputé de l'université de Dakar ayant abordé la question des liens entre la culture grecque et le Coran a fait l'objet d'une vague de violences verbales publiquement ainsi que de sérieuses menaces d'attenter à sa vie.

En 2015, le secrétaire général de la coordination du SAES de l'UGB a fait l'objet de menaces de mort dans la cadre de l'exercice de ses activités syndicales, la défense des intérêt de l'université et ceux de ses collègues. Quelques temps après, il avait constaté des actes de vandalisme sur son véhicule avec des écrits à caractère d'intimidation. Cette situation avait conduit le syndicat à envisager un dispositif de sécurité autour de son secrétaire général.

Dans d'autres institutions, il a été relevé plusieurs cas de menaces et des formes d'intimidations verbales ou symboliques à l'endroit des acteurs de l'université, notamment le personnel d'enseignement et de recherche.

Entorses structurelles aux libertés académiques

Ces dernières sont relatives à plusieurs catégories de freins au développement harmonieux des activités pédagogiques et scientifiques, à la liberté d'expression et d'action dans les universités et les autres structures de l'enseignement et la recherche académique. Parmi ces nombreux facteurs, on peut citer trois : la gouvernance ouverte au monde socio-économique, le modèle économique et les injections extérieures et le diktat du numérique.

Les nouvelles réformes intervenues avec la loi de 2015 institue des conseil d'administration dans les universités, avec une présence d'acteurs du monde socio-économique dans les instances décisionnelles. L'objectif ainsi recherché est de permettre aux institutions universitaires de profiter des bénéfices du monde économique pour augmenter leurs ressources et opportunités. Mais cette hypothèse n'a pas suffisamment donné la place d'une possibilité de l'université de perdre progressivement une partie importante de son autonomie. C'est aussi une porte ouverte pour un retrait de l'Etat dans le financement de l'université;

Le modèle économique qui se propage de plus en plus dans les universités est basé sur la recherche de « ressources additionnelles » pour renforcer les budgets. Ce paradigme est un couteau à double tranchant. Il peut aider les institutions à mettre en oeuvre des activités génératrices de revenus (formations payantes, fonds compétitifs, expertises, financement privés...). Toutefois, il met les institutions dans une logique économique qui peut avoir comme contrecoup les injonctions des acteurs économiques ou la soumission aux logiques mercantiles, contraires aux exigences d'une formation publique et gratuite comme service public.

L'intégration des technologies éducatives avec l'enseignement à distance est aussi une opportunité pour les universités, dans un contexte où les conditions et moyens sont déficitaires. La numérisation des process et l'instauration de l'enseignement en ligne prennent des proportions importantes. En revanche, les nombreuses contraintes liées

aux fractures numériques, territoriales et sociales à l'échelle locale et globale associées aux restrictions aux droits d'accès aux ressources intellectuelles constituent des limites objectives à une formation démocratique et équitable .